

L E

# Messenger Syndical

ORGANE MENSUEL

## des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 11, Rue du Chapeau-Rouge, Nantes

### ZIRNHELD A NANTES

La Ligue d'Action économique et sociale ayant prié notre président Zirnheld de venir à Nantes faire une conférence, un grand nombre de nos camarades se sont fait un plaisir de venir l'écouter ; cependant un certain nombre d'entre nous, pour différentes raisons, en ayant été empêchés, il nous a paru utile d'en faire un résumé.

L'orateur fit d'abord la définition légale du syndicalisme : « association d'individus de même métier ou de métiers similaires, pour la défense de leurs intérêts économiques et professionnels. »

Ce principe posé il donna pour but à sa conférence d'établir une comparaison entre les deux manières de comprendre et d'appliquer la loi : la manière catholique adoptée par la Fédération française des Travailleurs chrétiens, et la manière socialiste adoptée par la C. G. T., laissant à chacun le soin de conclure.

Au point de vue catholique le Syndicat doit défendre les intérêts de ses membres en se basant sur la loi de justice et de charité. La loi de charité venant du précepte évangélique : « Aimez-vous les uns les autres », doit assurer la concorde entre la classe des patrons et la classe des travailleurs.

Pour être à même de défendre les intérêts de ses membres un syndicat doit avoir un double programme.

Il doit d'abord être créateur en organisant un Service de Placement afin de combattre le risque Chômage ; en organisant des Caisses de Secours Mutuels contre le risque Maladies, et de Caisses de Retraites contre le risque Vieillesse.

Puis rappelant le proverbe « aide-toi et le ciel t'aidera » Zirnheld nous dit qu'avant de réclamer de l'aide à qui que ce soit il faut tirer le meilleur parti possible des moyens mis à notre disposition, et en arrive

à la création des Coopératives comme le meilleur système permettant de vivre en attendant des salaires meilleurs.

Le Syndicat doit être aussi éducateur afin de développer les capacités professionnelles de ses adhérents, d'où création de cours, de commissions d'études, de bibliothèques. Il importe au plus haut point que le Syndicat puisse présenter à n'importe quel patron l'employé que celui-ci réclame, sans avoir à craindre des reproches quelconques.

C'est alors que le Syndicat pourra remplir son but qui est de défendre les intérêts de ses adhérents, en réclamant l'application de la loi de justice, laquelle oblige le travailleur à l'exécution consciencieuse de la tâche qui lui est confiée, mais qui oblige aussi le patron à rétribuer convenablement un travail fourni dans de telles conditions. Et par rétribution convenable il faut entendre non seulement le strict nécessaire à l'existence mais bien ce qu'il faut pour vivre modérément et élever une famille dans l'aisance et pouvoir satisfaire les besoins matériels, moraux et intellectuels de toute créature humaine.

Abordant alors la manière socialiste, le conférencier nous montre la C. G. T. comme une organisation antireligieuse, antipatriote et révolutionnaire, ayant pour objet la lutte des classes et pour moyen le sabotage, c'est-à-dire l'honnêteté, les contrats et la conscience foulés aux pieds, parce qu'elle est par principe fondée sur le matérialisme et l'égoïsme.

Ayant également démontré que le Syndicalisme était une nécessité de la vie actuelle, que seules existent deux doctrines syndicales, il en conclut qu'il n'y avait plus qu'à choisir entre le catholicisme ou la C. G. T. et que les syndicats neutres subissent fatalement une des deux influences.

Puis il termine par cette déclaration : « La Fédération française des Travailleurs chrétiens est une association à recru-

tement catholique, ayant pour but de défendre les travailleurs catholiques, et c'est tout ; il ne faut rien lui demander comme action religieuse ou politique. Les patrons ne doivent pas s'attendre à y trouver des serviteurs agenouillés devant eux, mais bien des employés ou des ouvriers consciencieux sachant défendre avec intransigeance leurs intérêts, jusqu'à l'ultime moyen : la grève qu'ils sauraient faire comme elle doit être faite. »

\*\*\*

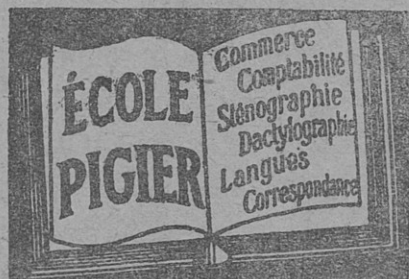
Nous nous en voudrions de passer sous silence cette réunion intime, que nous avons réussi à ménager aux membres des bureaux des syndicats à recrutement catholique nantais ; tous y avaient répondu, au moins par l'envoi d'une délégation. Nous y voyons avec le Syndicat des Employés, les Métallurgistes, les Cheminots, et comme syndicats futurs : le Bâtiment, les Typos, les Ouvriers du cuir.

Les dames n'étaient pas moins nombreuses : le Syndicat des Employées du Commerce et de l'Industrie, les Dames Dactylo, le Syndicat de l'Aiguille.

En résumé, nous représentions là au moins 1.500 syndiqués nantais.

Dans une causerie très animée, Zirnheld nous engagea à poursuivre notre action syndicale vers les buts auxquels nos efforts tendent à atteindre ; les plus importants pour l'heure présente étant, la Maison syndicale et l'association des syndicats nantais en une Union locale ou départementale, suivant la forme la plus acceptable. Le recrutement fut aussi l'objet de notre discussion ; Zirnheld nous invita à procéder, comme le fit à Paris le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie : fonder dans les patronages de jeunes gens, des Sections syndicales.

Fargier signale les nombreuses démarches faites près des directeurs de patronages, démarches presque infructueuses, car



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix

## ÉCOLE PIGIER

39 Médailles d'Or

1<sup>re</sup> Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS

Succursales

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14.  
De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.  
De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel --:-- Commerce - Comptabilité - Sténo-Dactylo - Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS

Inscription à toutes époques de l'Année.

M. BRILLET

Expert-Comptable  
Directeur-Concessionnaire

DAMES, JEUNES FILLES

Entrées et Salles spéciales  
Professeurs Dames

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

un seul avait osé accepter la fondation d'une Section syndicale : à Notre-Dame-de-Toutes-Joies. En effet, depuis sept ou huit ans déjà une Section syndicale fonctionne et le patronage ne s'en porte pas plus mal, au contraire.

M. le chanoine Ménard, qui a bien voulu venir entendre nos discussions amicales, demandant la parole, s'engage à faire tous ses efforts pour faciliter notre pénétration dans ces œuvres de jeunesse qui devraient être pour nous la pépinière où se prépare les futures militants syndiqués catholiques de demain.

Sur ces bonnes résolutions, nous prenions congé les uns des autres, nous donnant rendez-vous pour une date ultérieure, où l'étude et la mise en pratique de l'Union des Syndicats catholiques serait poussée à fond.

Le Secrétaire, CARON.

## NAISSANCE

Nous avons le plaisir d'apprendre la naissance de Paul Maillard (7 mai 1920).

A son père (blessé de la guerre) et à sa mère, nous offrons nos félicitations.

## Réunion

Le samedi 5 juin 1920, à 15 heures, réunion générale du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, au siège social, 11, rue du Chapeau-Rouge.

Ordre du jour : Compte rendu sur le Service de Placement, par le président de la Commission de Placement, G. Pressensé ; compte-rendu du Congrès national de la Pentecôte ; compte-rendu des travaux et démarches pour la fondation de l'Union départementale des syndicats à recrutement catholique et pour la maison syndicale ; décisions à prendre.

Le Bureau.

## Croquis Syndical

Je vous le donne en mille, ce que je vis l'autre dimanche sur l'une de nos belles routes ombragées des environs nantais.

Vous ne devineriez pas. C'est fatal !

Eh bien ! j'y rencontrais notre camarade Mahutut, auquel j'avais fait acheter au magasin syndical d'achat en commun des chaussures pour lui, sa femme et sa fille ; à cette occasion, le surlendemain, j'avais même essuyé un véritable feu de barrage et dont la conclusion fut :

— Connu ! le bon marché au détriment de la qualité ! C'est facile, mais je ne m'y laisserai plus prendre : une paire de chaussures à ce prix là, c'est de la camelote, évidemment. Mais, tout de même, c'est pas chic de la part du Syndicat.

— Ah ! mon colon, je crois que j'aurais préféré entendre un 420.

Remis de mon émotion et ayant repris mes sens, je pus enfin lui répondre :

— Au moins avant de décrier notre camelote, l'as-tu au moins mis à l'épreuve ? Car tu connais l'adage : « L'essayer, c'est l'adopter ».

Aussi jugez ma joie lorsque je reconnus la famille Mahutut chaussée syndicalement, qui opérait dans notre bonne ville de Nantes une entrée que j'étais près de qualifier de triomphale ; ce fut presque une ovation.

Ces effusions terminées, j'en reçus les explications suivantes :

— Mon cher, je te dois une de ces promenades comme nous ne pouvions plus en faire, car mon épouse étant affligée de cors au pied, toutes sortes de chaussures lui étaient devenues insupportables, tandis qu'avec celles fournies — et même à si bon marché — par le Syndicat, eh bien, nous venons de faire environ 20 kilomètres, sans fatigue ; comme tu peux en juger par toi-même, nous voilà tous les trois, frais et dispos, prêts à recommencer dimanche prochain.

Aussi profitais-je de l'occasion qui m'était offerte pour faire valoir les nombreux avantages de notre Service d'Achats en commun, et j'engageais bien vivement Mme Mahutut à venir elle-même faire ses achats, et au besoin à réclamer les articles dont elle aurait besoin et dont nous nous approvisionnons, que me demandent des syndiqués, car nous préférons laisser les rossignols aux champs pour avoir le plaisir d'aller de temps à autre les écouter, que de les mettre en cage dans notre magasin syndical.

Un Syndiqué coopérateur.

## Syndicats et Syndicats

Oui, il y a Syndicats et Syndicats.

Si à première vue il serait désirable qu'il n'y eût qu'un seul Syndicat patronal et un seul Syndicat employés ou ouvriers de la même profession, tenus en contact permanent par leur Commission mixte ; après une étude approfondie, on doit en conclure que : puisque finalement, toute organisation naît d'une idée, il est donc tout naturel que les uns et les autres se groupent selon leurs affinités de doctrine et de tendances, selon leurs aspirations sociales.

Dans un milieu où les divergences foncières d'idées n'existent pas pour justifier la séparation, l'unité de groupement s'impose, car la dispersion des forces deviendrait une cause de faiblesse. Un particularisme étroit, aboutissant au séparatisme syndical, peut avoir, dans certaines circonstances, les conséquences les plus fâcheuses.

Le Syndicat devant être une famille (famille professionnelle), ne vaudra que ce que vaudront les principes dont il s'inspirera pour servir de règle à sa conduite.

Alors pour nous, devons-nous entrer dans n'importe quel Syndicat ? Non ; nous ne pouvons ni ne devons pas entrer dans les Syndicats qui battent en brèche les principes de la religion et de la morale et dont les principaux buts sont de se livrer à des propagandes antisociales, anti religieuses et antipatriotes.

Les Syndicats, bien qu'affichant le principe de neutralité, combattent d'ordinaire, en pratique, toute religion ; plus ou moins directement, ils attaquent le principe de la propriété privée ; partisan de la lutte des classes et de la guerre sociale, ils s'efforcent d'ameuter les employés contre les employeurs, cherchant toujours ce qui divise, jamais ce qui rapproche ; ils multiplient les grèves, allant parfois, jusqu'au sabotage, afin de ruiner les patrons et de préparer la grève générale et simultanée de toutes les industries qui, dans leur pensée, sera le prélude de la révolution sociale.

Nous devons donc rechercher à nous affilier à un Syndicat qui, dans ses statuts et règlements, comme dans son action économique et sociale, observe les lois éternelles du droit, de la justice et les principes de la morale. Nos Syndicats d'esprit catholique présentent à ce point de vue toutes les garanties.

Bien avant la loi de 1884, dès 1878, le grand Pape Léon XIII en recommandait la fondation ; plus tard, il renouvelait cette recommandation, avec beaucoup d'insistance dans la fameuse encyclique « Rerum Novarum » sur la condition des ouvriers. Pie X n'a pas moins insisté que Léon XIII sur la nécessité des Associations professionnelles adaptées aux besoins présents. Benoît XV maintient, cela va sans dire, tous les enseignements de ses prédécesseurs. Il disait tout récemment aux délégués de grandes organisations catholiques d'Italie : « Le cœur du Pape est avec ceux qui organisent les Syndicats et avec ceux qui en font partie. » (3 mars 1919).

Nos Syndicats à recrutement catholique ne sont pas des Associations religieuses, mais bien des Associations strictement professionnelles, qui, au lieu des principes du matérialisme socialiste, prennent comme règle de conduite les principes de la doctrine sociale catholique.

Ces principes sont : le droit, la justice, l'équité et la charité, qui garantissent l'honnêteté des contrats, le respect du bien d'autrui, le respect du travail et des travailleurs, des femmes et des enfants.

Nous basant sur ces principes, nous cherchons pour nos syndiqués à obtenir l'abondance matérielle par l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit et de la fortune.

Par l'accroissement des biens du corps, nous comprenons :

Plus d'hygiène et de salubrité dans les ateliers ;

Plus de sécurité dans le travail, et meilleur protection contre les accidents ;

Organisation moins pénible du travail ;

Plus de loisir, repos mieux distribués ;

Assurances ouvrières mieux organisées.

# Maison LEGLAS=MAURICE

LEGLAS=MAURICE & JAMIN

— — — SUCCESSEURS — — —

Téléph. 4.81 — 9 & 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — RIDEAUX — LITERIE — TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet

Par l'accroissement des biens de l'esprit nous comprenons qu'il nous faut plus de facilités pour :

Développer ses connaissances professionnelles ;

S'initier aux sciences et aux arts ;

Entretenir en soi la vie intellectuelle ;

Se procurer de saines distractions pour vivre de la vie de famille à son foyer ;

Se donner la culture morale et religieuse qui élève l'âme et la perfectionne ;

Remplir ses devoirs de citoyen et vivre de la vie sociale.

Par l'accroissement des biens de la fortune, nous comprenons que cela signifie :

Plus de justice dans le contrat de travail ;

Une protection plus efficace de l'épargne ouvrière ;

Une sécurité plus grande pour le temps de la maladie, de l'invalidité ou de la vieillesse ;

Une accession plus facile à la propriété.

En cela nous sommes d'accord avec Léon XIII qui voulait, en effet, que tout ouvrier parvint un jour à l'acquisition d'un petit patrimoine, devint propriétaire de son foyer, de sa maison. Ce serait, disait-il « la source des plus grands avantages et d'abord d'une répartition des biens certainement plus équitable ».

Léon XIII connaissait bien et comprenait les aspirations profondes de la nature humaine. Tout homme aspire à la possession d'un foyer, d'un coin de terre dont il sera le maître. Les socialistes qui ne veulent de propriété pour personne, si ce n'est pour l'Etat, méconnaissent grossièrement le cœur humain.

Les femmes (employées ou ouvrières) ont-elles aussi le plus grand intérêt à se syndiquer. Parce qu'elles sont faibles, inexpérimentées, elles risquent plus souvent que les hommes de voir méconnaître leurs droits, les conditions de travail des ouvrières à domicile ne l'ont que trop prouvé !

Il arrive aussi, que pour le même travail la femme touche un salaire moindre que l'homme. C'est là un abus. A égalité de rendement dans le travail, le salaire doit être égal, quel que soit le sexe du travailleur.

Comme femmes, elles ont donc des intérêts à défendre ; comme épouses et comme mères, elles en ont d'autres au moins aussi importants.

Il faut, en effet, qu'elles obtiennent des conditions de travail compatibles avec les obligations du foyer, les devoirs de la vie de famille. Car, la place naturelle de la femme est au foyer ; il est malheureux qu'elle soit obligée d'en sortir pour gagner sa vie.

Les employées ou ouvrières ne devront pas toujours accepter intégralement la réglementation du travail établi pour les hommes. Un intérêt supérieur, l'intérêt familial et social le demande, quelquefois même l'intérêt religieux. Comment la travailleuse observera-t-elle le repos dominical et pratiquera-t-elle sa religion si, occupée toute la semaine au bureau ou à l'atelier, elle n'a que son dimanche pour certains

travaux indispensables : réparations de vêtements, lessive et autres ?

Elle devra donc s'efforcer de faire inscrire dans son contrat de travail la semaine anglaise ou repos du samedi après-midi.

Les femmes ont aussi toute une législation protectrice à faire observer dans les ateliers et les magasins ; le Syndicat, averti par ses adhérentes de l'inobservation des lois sociales, agira par ses déléguées à la Commission mixte intersyndicale ou fera agir, si cela devient nécessaire, l'inspecteur du travail.

D'autre part, les femmes ont avantage à se grouper dans des Syndicats exclusivement féminins ; car réunies entre elles, elles seront plus à l'aise pour causer librement de leurs affaires et de leurs intérêts, parfois distincts de ceux des hommes.

Groupées dans des Syndicats des deux sexes, les femmes devraient d'ordinaire abandonner la gestion syndicale aux hommes ; elles perdraient ainsi l'occasion et le moyen de s'initier à l'administration des affaires professionnelles. Or il faut qu'elles soient en état de défendre, avec la compétence voulue, leurs intérêts matériels et moraux, les intérêts de la famille et du foyer.

Le socialisme, le plus dangereux et le plus brutal ennemi de la femme, cherche à accaparer le mouvement syndical ; il faut que les femmes apprennent à connaître cet ennemi et à se garder de ses embûches ; l'union libre du programme socialiste serait leur déshonneur et leur malheur.

E. FARGIER.

## Section des Dames

### NAISSANCE

Nous sommes heureuses d'annoncer la naissance de Hippolyte-René-Maurice Dupuy, fils de Madame Dupuy, employée à la Châtelaine.

Nos vives félicitations aux parents, nos meilleurs vœux pour le bébé.

### MARIAGE

Nous apprenons le mariage de Mademoiselle Marie Lefèvre, sténo-dactylo aux magasins de la Châtelaine.

Tous nos vœux de bonheur.

### NECROLOGIE

Dieu a rappelé à Lui, le 27 avril, Mlle Andrée Martin, sœur de Mlle Jeanne Martin, conseillère du bureau syndical et présidente de la Commission d'hygiène.

En cette douloureuse circonstance, nous offrons à Mlle Jeanne Martin et à sa famille l'expression de nos sincères et chrétiennes condoléances.

Une messe sera dite à l'intention de Mlle Andrée Martin, le lundi 7 juin, à 7 heures, en l'église Saint-Nicolas, par M. le Curé.

Que toutes nos syndiquées se fassent un pieux et amical devoir d'y assister. Pour celles qui en seraient absolument empêchées, qu'elles s'y unissent au moins d'intention.

### VACANCES 1920

Nous avons le grand plaisir d'annoncer à nos syndiquées que nous mettons à leur disposition deux maisons de vacances.

L'une à la campagne, dans les jolis environs de Nantes ; l'autre, objet de nos désirs à toutes, au bord de la mer.

Pour les conditions, que nous ferons bien entendu, les meilleures, s'adresser à la permanence, 18, rue Talensac, et se hâter de retenir son tour, car nos syndiquées sont nombreuses et le nombre des places forcément limité.

### RÉUNION SYNDICALE

Une réunion syndicale aura lieu le dimanche 27 juin, au siège social, 18, rue Talensac.

### KERMESSE

La kermesse du Groupement Catholique des employées, qui sera désormais de tradition annuelle, aura lieu le 20 juin.

Celle de l'an passé avait été un vrai succès comme plaisir et résultat. Eh bien, cette fois nous voulons faire mieux encore. Rien que l'endroit d'abord où se tiendra la kermesse est un enchantement ; ce sera dans la fort belle propriété du Grand-Loquidy. Sous l'ombrage frais des grands arbres nous recevrons nos visiteurs et que de surprises gaies et jolies nous leur offrirons.

Comptoirs bien achalandés de layettes, lingerie, bibelots de maisons, livres, jouets, etc...

Attractions amusantes, grande roue, massacre, jeux d'adresse, pêche à la ligne si appréciée des petits. Et puis nous aurons des séances de Cinéma, des tours de prestidigitation et... Pichery..., Pichery, l'inimitable, l'irrésistible, dans le meilleur de son répertoire.

Enfin, pour clôturer la journée, une très belle, très importante tombola, aux lots aussi intéressants que nombreux et variés ?

Allons, syndiqués et syndiquées, à l'œuvre. Trouvez, demandez, confectionnez pour nos comptoirs et notre tombola des objets utiles, jolis, amusants, et adressez-les au plus vite à Mlle Cizeau, 18, rue Talensac. Et puis parlez autour de vous de

*Les Syndiquées devront de même de leur côté parler aux autres syndiquées pour attirer leur attention sur cette kermesse*

Visitez à Nantes, les GRANDS MAGASINS

# DECRÉ FRÈRES

Les Plus Vastes Galeries de l'Ouest

notre kermesse, invitez vos amis, amenez-nous beaucoup de monde.

Le but de la kermesse c'est la maison de vacances de nos syndiquées ; que grâce au concours de tous nous fassions de bonnes vacances au Groupement.

## LA VIE SYNDICALE

(SUITE)

Les présidentes étant nommées, chacune d'elles devra recruter dans le Syndicat des membres de sa Commission, et en soumettre le choix au Conseil syndical. Chacune devra s'occuper avec dévouement et fidélité de la tâche assignée, tenir exactement à jour son livre de compte-rendus, et faire au plus tard le 15 de chaque mois les communications devant paraître dans le « Messager Syndical » à la présidente de la Commission du journal, Mlle Marynia Skoczinska, 12 avenue Camus, ou à la Permanence, 18, rue Talensac.

### LA PROPAGANDE

Nos Commissions viennent seulement d'être constituées, et nous ne pourrions parler de leur fonctionnement que dans notre prochain numéro, mais nous pouvons déjà dire à nos syndiquées, que des résultats acquis et d'autres en espérance nous sont venus. Aux deux sections nouvelles, Chantenay et Saint-Pierre, nous avons recueilli des adhésions, distribué des feuilles.

Nous aurons le plaisir, dans le prochain numéro syndical, de donner le compte exact de ces nouveaux membres.

N. B. — La Commission de Recrutement s'est mise à l'œuvre tout de suite, et le prochain numéro du « Messager Syndical » vous dira aussi ses efforts, mais elle demande à toutes les syndiquées de lui aider en faisant autour d'elles de la propagande individuelle, et signalant à Mlle Goupille, 18, rue Talensac, les maisons où il pourrait être fait de nouvelles adhérentes.

### PLACEMENT

Ce service prenant de plus en plus d'extension, il a été décidé par le Conseil syndical que le bureau de la Permanence serait ouvert plus longtemps. Les nouvelles heures sont donc : 7 h. 1/2 à 9 h., 12 h. 1/2 à 14 h.

Nous redisons à toutes nos syndiquées : notre grand désir est d'aider toutes celles qui ont besoin de trouver une bonne situa-

tion ; pour cela nous leur indiquerons les places qui nous auront été proposées. Mais que de leur côté, tous nos membres nous signalent avec empressement les emplois vacants qu'elles connaissent. La présidente de la Commission de Recrutement prie d'y joindre le plus de renseignements possibles. Elle demande aussi très instamment à toutes les syndiquées se présentant dans une maison par le Service de Placement de faire connaître à la Commission le résultat de sa demande. Chacune comprend toute l'importance de ce point, qui est la seule manière de tenir à jour très exactement notre registre de placement.

### BIBLIOTHEQUE

Nous avons un vrai plaisir d'annoncer à nos syndiquées que notre bibliothèque va s'augmenter de nombreux volumes. Un bon livre, vous savez, est un bon ami ; et ce sont de bons, d'excellents amis que vous trouverez là.

Grâce à une généreuse anonyme qui porte à notre Syndicat la plus sincère amitié, un achat important va être fait. Livres de haut intérêt, en ce moment surtout, pour les travailleurs que nous sommes, sur les questions sociales, — que l'annonce ne vous effraye pas — c'est traité avec une telle clarté, une telle précision, qu'on comprend tout naturellement. Et puis, n'y a-t-il pas à la maison, le père, le grand frère, avec lequel on peut discuter... Il y aura aussi les livres si bienfaisants de questions religieuses, de nos croyances. Puis aussi, le bon roman, reposant et moral, comme Dieu merci, notre littérature française en compte.

Pour avoir droit à notre bibliothèque, il suffit d'être syndiquée, et de se présenter à la Permanence.

### COMMISSION DE COOPERATION

Notre section syndicale nantaise a juste un an et demi d'existence, et déjà elle a obtenu de nombreux avantages à ses membres.

Mlle Chiron, la dévouée présidente de cette Commission, les améliorera encore et portera ses efforts à en obtenir de nouveaux.

Pour toute réclamation, lui écrire, 18, rue Talensac.

### COTISATIONS

J'ai gardé, pour la fin, cette dernière partie de notre vie syndicale, parce que je suis convaincue que la cloche de rappel que j'agite cette fois, vous l'entendrez mieux, connaissant dans ses détails notre

organisation, et vous rendant compte de ses besoins. La cotisation demandée à chacune de nos syndiquées est minime : 6 fr. pour l'année entière, et prise individuellement, elle ne serait pas humaine, mais quand toutes nos syndiquées auront apporté leur appoint, nous aurons une force.

Que chacune donc témoigne de son attachement au Syndicat en réglant tout de suite ce droit de cotisation soit à l'issue de la prochaine conférence, ou en allant à la Permanence, 18, rue Talensac, tous les jours de 7 h. 1/2 à 9 h., et de 12 h. 1/2 à 14 h.

LA SECRETAIRE.

## Pour recruter il faut :

### CONQUERIR L'ESTIME

Pour que l'apostolat du Syndicat soit fécond, il faut que ses membres aient conquis l'estime générale par leur valeur morale et professionnelle, tant du côté patronal que du côté employé. Du côté patronal, que des préjugés n'avons-nous pas vus tomber quand les patrons ont reconnu dans les syndiqués l'élite morale et professionnelle de leur maison ! J'ai connu un syndiqué qui s'était si bien imposé par sa valeur morale et sa compétence professionnelle que son patron n'introduisait aucune réforme sans l'avoir auparavant fait appeler.

Les syndiqués reconnaissent tous que leur unité d'action est subordonnée à l'unité de leur vie morale et religieuse. Combien de fois n'avons-nous pas constaté leur sévérité pour admettre parmi eux des employés à moralité douteuse ? Cette sévérité, ils la justifiaient en affirmant qu'il est pénible à des hommes honnêtes de se trouver en contact avec d'autres qui le sont moins ; que l'esprit de famille qui doit régner dans le Syndicat en serait vite altéré et sa bonne réputation compromise. Les employés honnêtes s'éloigneraient vite d'un groupement n'offrant plus toutes les garanties d'une organisation sérieuse.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles les Syndicats libres ont inséré dans leurs statuts cette première clause d'admission : « Etre catholique, avoir bonne vie et bonnes mœurs », et adhérer à la doctrine syndicale qui impose le respect de la religion, de la famille, de la propriété.

Le Gérant : E. FARGIER.

NANTES. — Imprimerie PIGREE et C<sup>o</sup>,  
57, rue Saint-Clément.

# COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES  
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES  
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU  
MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Pour tous vos Achats

Adressez-vous

A LA PREMIÈRE MAISON

EN TISSUS & CONFECTIONS

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix. — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES. — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché